

Discours du ministre de la Santé

C'est un agréable devoir pour moi de prendre la parole au cours de cette cérémonie de lancement de la journée mondiale de la vue couplée à la semaine nationale de lutte contre la cécité, édition 2014.

- **Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement,**

Votre présence témoigne de votre engagement constant en faveur de la promotion du bien être de nos populations.

La commémoration de la Journée mondiale de la vue vise à sensibiliser davantage l'opinion nationale et internationale sur l'ampleur et la gravité de la perte de la vision d'une part, sur l'importance de la prévenir et de la traiter d'autre part.

Cette année, la Journée mondiale de la Vue est placée sous le thème "Appel à l'action" et le slogan "plus aucun cas de cécité évitable". La Journée s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Vision 2020 qui a pour but l'élimination de toutes cécités évitables et le traitement de toutes cécités curables d'ici 2020.

- **Mesdames, Messieurs, Honorables invités ;**

Une personne devient aveugle dans le monde toutes les cinq secondes. Un enfant devient aveugle toutes les minutes. On estime à plus de sept millions le nombre de personnes qui deviennent aveugles chaque année.

Environ 180 millions de personnes souffrent d'une incapacité visuelle dans le monde. De 40 à 45 millions d'entre elles sont aveugles. On s'attend à ce que ces chiffres doublent d'ici à 2020, si rien n'est fait.

Jusqu'à 80 % des cas de cécité sont évitables, soit qu'ils résultent d'affections évitables (20 %), soit qu'ils soient guérissables (60 %).

Au Mali, la prévalence de la cécité est estimée à 1,2% soit 180 000 aveugles. La moitié de ces cas de cécité serait due à la cataracte.

Pourtant, et for heureusement 80% de ces cécités, soit 144 000 sont encore guérissables. Le rétablissement et /ou la préservation de la vue à peu de frais permettent aux victimes de participer au développement de leur famille, de leur communauté et de leur pays.

Mesdames, Messieurs,

C'est face au fléau de la cécité, que la communauté internationale, à travers l'Organisation Mondiale de la Santé OMS, a lancé, en février 1999 l' « **INITIATIVE Vision 2020 : LE DROIT A LA VUE** ». Il s'agit d'un partenariat regroupant tous les acteurs de la prévention de la cécité en vue d'éliminer les causes évitables d'ici l'an 2020. Ces acteurs sont entre autres, les

Gouvernements, les Organisations Internationales, les Organisations de la société civiles, les communautés.

Les maladies cibles de cette initiative sont la cataracte, le trachome, l'onchocercose, les vices de réfraction et la basse vision, les cécités de l'enfance.

Des efforts ont été consentis par notre pays depuis le lancement de cette initiative en 1999 à Bamako pour les pays francophones et lusophones.

En effet, le nombre de médecins spécialistes en ophtalmologie a été multiplié par 4 et le nombre de techniciens spécialisés par au moins par 10. Les unités et centres secondaires d'ophtalmologie ont été créés dans toutes les régions du pays et dans la plupart des districts sanitaires.

C'est le lieu de remercier tous les partenaires qui interviennent dans le domaine de la santé oculaire pour leurs efforts constants pour l'atteinte des objectifs de « vision 2020 : le droit à la vue ».

- **Mesdames, Messieurs,**

L'élimination des cécités évitables et le traitement des cécités curables d'ici 2020 n'est plus une utopie. Les stratégies existent le défi c'est de les mettre en œuvre. Il faut donc que, moyennant une ferme volonté, tous les acteurs, à chaque échelon et responsabilité, s'en emparent pour permettre une prévention efficace de la cécité et une prise en charge correctes des affections oculaires.

Avec l'appui de chacun et de tous, je suis convaincu que le Mali sera au rendez-vous de l'an 2020, horizon fixé par la communauté internationale pour l'élimination des causes de cécité évitables et/ou curables.

- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

- **Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement**

- **Mesdames, Messieurs**

L'actualité nous impose de réveiller votre vigilance face à la maladie à virus Ebola.

C'est un devoir pour moi face à cette menace d'appeler à la vigilance et d'appliquer les mesures d'hygiène simples d'hygiène.

Une personne n'est pas contagieuse quand elle ne présente pas de symptômes, comme la fièvre.

Le mode de transmission le plus courant est le contact direct avec les fluides corporels d'une personne infectée ou qui en est décédée – sueur, salive ou sang, par exemple – ou avec un objet contaminé, comme une seringue. C'est pour ça que la maladie se propage plus rapidement lorsque les patients sont soignés chez eux ou qu'ils sont portés en terre par leur famille et leurs amis.

Il est demandé à la population de signaler systématiquement aux agents de santé tout cas de fièvre, ictère et hémorragie et les décès inexplicables, de limiter les voyages dans les zones épidémiques

et d'éviter le contact avec les cadavres d'animaux sauvages (singes, chimpanzés) et les chauves souris.

JE VOUS REMERCIE.